SFDR Article 8

VEGA COURT TERME DYNAMIQUE

UNE COMBINAISON OPTIMALE DE PRODUITS MONÉTAIRES ET D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES

2023

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

VEGA INVESTMENT MANAGERS

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE ET SANS VALEUR CONTRACTUELLE

Part R (FR0010078279) / Part I (FR0012260545)

Pierre DIOT
Gérant de VEGA Court Terme Dynamique

Les points clés du fonds :

- ***une alternative aux supports traditionnels*** *de placements de trésorerie*
- *une* ***sensibilité aux taux comprise entre 0 et 1,5*** *combinée à...*
- *...**une diversification au travers des obligations convertibles**.*

UNE ALLOCATION D'ACTIFS OPTIMISÉE

VEGA Court Terme Dynamique est un fonds **principalement investi en instruments du marché monétaire et, dans une moindre mesure, en obligations convertibles** qui permettent de bénéficier indirectement de la performance des marchés actions.

Les titres de créances négociables libellés en euros représentent au moins 60% du portefeuille (y compris les liquidités). Le fonds pourra également investir jusqu'à 30% de son actif en instruments du marché obligataire : obligations convertibles, indexées ou synthétiques. **La sensibilité* du fonds au taux d'intérêt est comprise entre 0 et 1,5.**

La stratégie d'investissement repose sur **l'optimisation de l'allocation d'actifs entre produits du marché monétaire et obligations convertibles**. Au travers du marché des obligations convertibles en actions, le gérant s'efforce de bénéficier de la surperformance de cette classe d'actifs en cas de hausse du marché actions.

* *la sensibilité d'une obligation est, en pourcentage, le potentiel de hausse ou de baisse de son cours pour une variation de 1% des taux d'intérêt, à la baisse ou à la hausse.*

OBJECTIF DE PERFORMANCE

VEGA Court Terme Dynamique a pour objectif de battre la performance de l'indice de référence[1] €ster + 50 points de base sur une **durée minimale d'investissement recommandée d'un an. Le fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable.** Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

[1] L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.

Part R (FR0010078279) / Part I (FR0012260545)

LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES TITRES CONVERTIBLES

Au sein de l'univers d'investissement, **la société de gestion s'appuie**, pour l'évaluation du risque de crédit, **sur ses équipes et sa propre méthodologie pour sélectionner un titre à l'achat ou à la vente**.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT EN OBLIGATIONS CONVERTIBLES ET ASSIMILÉS

- Émissions avec un encours supérieur à **200 millions d'euros**
- Delta action global de la poche convertible **< 0,60** (la poche pourra donc baisser de 0,60% si les sous-jacents actions venaient à baisser de 1%)
- 3% de l'actif maximum en titres émis par des entités dont **le rating est inférieur à BBB-** (selon Standard & Poor's ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion).
- 15% de l'actif maximum en titres **d'entités non notées par une agence de notation**, le solde étant composé d'émissions *Investment Grade* (disposant d'une notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard & Poor's ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion).

RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué, y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée. Ces différents risques sont susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques sont :

- **Risque de perte en capital**
- Risque de taux
- Risque de crédit
- Risque lié à l'obligation convertible, indexée ou synthétique
- Risque lié aux produits dérivés
- Risque actions
- Risque de contrepartie
- Risque lié à la gestion des garanties financières
- Risque de durabilité

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

	Part R	Part I
Société de gestion	VEGA Investment Managers	
Valeur liquidative d'origine	1 000 €	100 000 €
Devise de référence	Euro	
Indice de référence	**ESTR CAPITALISE +0,5%** (taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la BCE). Informations disponibles sur le site https://www.ecb.europa.eu L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.	
Code ISIN	FR0010078279	FR0012260545
Proportion minimale • d'alignement à la taxonomie [1] • d'investissements durables	 0% 5%	
Frais d'entrée maximum [2]	Il n'y a pas de frais d'entrée	
Frais de sortie maximum[2]	Il n'y a aucun frais de sortie	
Frais de gestion financière	0,438% TTC	0,15% TTC
Frais de Fonctionnement et autres services	0,10% TTC	
Taux maximum de rétrocession distributeur sur frais de gestion	75%	50%
Frais de transactions maximum	15 euros TTC	
Commission de surperformance[3]	10% TTC de la surperformance réalisée par l'OPCVM au cours de l'exercice, même en cas de performance négative du fonds dès lors qu'elle est supérieure à celle de son indice de référence	
Montant minimum de souscription initiale	Une part	1 000 000 €
Montant minimum de souscription ultérieure	Un cent millièmes de part	Un dix millièmes de part
Affectation du résultat	Capitalisation	
Forme juridique	FCP de droit français	
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs	Investisseurs institutionnels et personnes morales
Heure de centralisation	12h00	
Classification SFDR	Article 8	
Classification AMF	-	
Nourricier	Non	
Date de création	15/07/2004	
Modalités de souscription et rachat	Cours inconnu	
Décimalisation	Cent millièmes de part	Dix millièmes de part
Eligibilité	Compte-titres ordinaire, Contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés	
Valorisation	Quotidienne	
Dépositaire	CACEIS BANK France	
Indicateur Synthétique de Risque[4]	Risque plus faible 1 **2** 3 4 5 6 7 Risque plus élevé	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de VEGA Investment Managers et sur le site **https://www.vega-im.com/fr/fonds/3067/vega-court-terme-dynamique** ou **https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010078279/detail** et **https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0012260545/detail**. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR.

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux.

(2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent.

(3) La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert l'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en oeuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

(4) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

AVERTISSEMENTS ET MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de VEGA Investment Managers (VEGA IM). Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par VEGA IM à partir de sources qu'elle estime fiables. VEGA IM se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. VEGA IM ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet de VEGA IM pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant www.vega-im.com. Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Informations Clés (DIC) de ce dernier. Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de VEGA IM. Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur, dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française. L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre BPCE, les distributeurs potentiels du produit du groupe BPCE et les entités citées et sur l'existence de risques de conflits d'intérêts potentiels.
Document non contractuel, actualisé en septembre 2023.
Photos et visuels libres de droits - Getty Images et Olivier Le Moal.
VEGA Court Terme Dynamique est un FCP de droit français géré par VEGA Investment Managers.

VEGA Investment Managers - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-04000045 en date du 30 juillet 2004. Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 957 688,25 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 353 690 514, bénéficiaire de l'identifiant unique REP papiers de Natixis Wealth Management n° FR329789_03PTTW délivré par l'ADEME, dont le siège social est sis 115 rue Montmartre, 75002 Paris
BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros - RCS Paris n°493455042 – Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro: 08045100.

Signatory of:
PRI Principles for Responsible Investment

Vos contacts chez VEGA Investment Managers

Joëlle Bohbot - 01 58 19 29 35 - joelle.bohbot@vega-im.com
Jean-Baptiste Chambert - 01 58 19 29 34 - jean-baptiste.chambert@vega-im.com
Eric Decourval - 01 58 19 29 36 - eric.decourval@vega-im.com
Stefano Lettieri - 01 58 19 29 47 - stefano.lettieri@vega-im.com
Antony Paillat - 01 58 19 70 85 - antony.paillat@vega-im.com
Vincent Thuel - 01 58 19 88 08 - vincent.thuel@vega-im.com
Philippe Vanicatte - 01 58 19 33 18 - philippe.vanicatte@vega-im.com